



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-236

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick de ce qui suit :

QUE le conseil municipal lors de la séance régulière du 12 janvier 2026 ait adopté le Règlement numéro 2025-236.

QU'IL peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné au 1461, rue principale, Saint-Rémi-de-Tingwick aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 21^e jour de janvier 2026.

Julie Paris
Directrice générale et greffière-trésorière